



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 9 juin 2021

PV 2-2021

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 20h, le Président, M. Hervé Bandini, ouvre la séance, en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse. Dans le respect des mesures de protection face au Covid-19, le port du masque est obligatoire, exception faite pour les oratrices et orateurs lors de leur prise de parole. La présence du public est à nouveau autorisée.

Le Président prie l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en mémoire de M. Gérard de Marignac, qui fut membre et Président du Conseil communal ainsi que Municipal, décédé le 12 mai 2021.

Le procès-verbal de la séance est pris Mme Noémie Girard, secrétaire suppléante.

Quorum

40 membres présents, 5 membres absents excusés.

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 19 mai 2021. Dans les documents figuraient les objets à traiter le soir même, les annexes y relatives ainsi que le procès-verbal de la séance du 24 mars 2021.

Le Président soumet à l'assemblée une modification de l'ordre du jour, en raison du dépôt d'un postulat par plusieurs signataires. Ce « Postulat PECC », qui a été transmis par le Bureau aux membres du Conseil par courriel le 26 mai 2021, est intégré après le point 8, « Point de situation des commissions et délégations intercommunales ».

Sans objection de la part de l'assemblée, le Président considère que l'ordre du jour ainsi modifié est accepté et suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2021

Dans son intervention au point 9, page 14, du procès-verbal, M. Samuel Berthoud demande la modification suivante : « [...] qui en triple quasiment le prix » (et non « double »).

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 mars 2021 est accepté à la large majorité moins 2 abstentions.

M. Hervé Bandini remercie Mme Noémie Girard pour la qualité de sa rédaction.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Hervé Bandini annonce que le Bureau du Conseil a reçu les remerciements et les félicitations du Bureau électoral cantonal pour le bon déroulement des élections communales 2021.

Il rappelle que le dépouillement du scrutin fédéral du 13 juin 2021 sera effectué par l'équipe des intervenants habituelle.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

En préambule, M. Olivier Duperrut adresse ses chaleureuses salutations à Mme Ingrid Rossel, ancienne Syndique de Vufflens-la-Ville, et se réjouit de sa présence à la dernière séance de la législature 2016-2021.

Personnel de la cantine Pic & Croc

Mme Tania Gysler, responsable de la cantine Pic & Croc, est enceinte et son terme est prévu en septembre. Elle sera remplacée par Mme Lisete Pereira Gonçalo du 16 août jusqu'à la fin de l'année. Je remercie nos auxiliaires qui la remplacent partiellement depuis quelques semaines et qui ont également assuré le congé maladie de Mme Marie Berthoud.

Commission consultative d'urbanisme - CCU

La législature se terminant bientôt, la Municipalité a procédé à la nomination de la CCU qui officiera lors de la prochaine législature. Les personnes contactées ont d'ores et déjà accepté le ur mandat à savoir :

- Mme Diane Fabre de Pourtalès
- Mme Anne Pichard
- M. Sébastien Fabre
- M. Pierre-André Vullioud
- M. Alexandre Bernel, avocat

Mme Fabre de Pourtalès – architecte EPFL habitant Vufflens-la-Ville a été nommée secrétaire et Présidente.

Révision du Plan Général d'Affectation

Notre Commune est légèrement surdimensionnée, tout en n'étant pas dans la liste officielle des communes obligées de réviser leur PGA. Au vu du coût conséquent que représente cette opération, la Municipalité a décidé de renoncer à ladite révision.

Demaurex SA

Il y a quelques jours, l'acte constitutif de droit de superficie a été signé chez Me Terrier, validant ainsi la promesse signée le 17 janvier 2020. De ce fait, une servitude de DDP grèvera prochainement la parcelle communale 930.

Les travaux devraient prochainement débuter.

* * *

Au nom de la Municipalité et du personnel communal, je tiens à remercier chaleureusement Mme Regula Heck-Tobler pour toutes les années durant lesquelles elle a œuvré en qualité de secrétaire du Conseil communal, avec compétence. Par ces quelques fleurs, nous la remercions et lui souhaitons le meilleur pour la suite !

M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL

Sécurité routière

Dans le cadre des travaux de création des rampes d'accès au bus et de l'assainissement devant la Grande salle, la route de Bovon a été fermée à la circulation dès lundi 7 juin et le restera jusqu'au début du mois d'août. Une déviation sera mise en place via Grand-Vigne et Rue de la Poste. Les bus scolaires circuleront via la route du Moulinet afin de déposer les enfants comme d'habitude devant l'école. Merci de votre compréhension.

Police : stationnement de longue durée

A la suite d'abus manifestes, et de nombreuses plaintes des habitants, la Municipalité a décidé de limiter, entre 7h et 18 h, à six heures au maximum la durée de stationnement sur toutes les places de stationnement,

marquées ou non, de notre village. Il s'agit des emplacements suivants : restaurant Le Marteley, Grande salle et ses abords, route de Bovon, place de parc à droite en haut du Cuvillard, Grand-Rue devant l'église et à l'entrée du village, Grands-Champs, Salle de sports et ses abords, Grand-Vigne, entrée Est de la Ruelle et chemin de la Forge.

Cette mesure sera publiée dans la FAO du 15 juin prochain et, sous réserve de recours, pourra être appliquée dès la pose des signaux et le marquage au sol de certaines places.

Ouverture des soumissions relatives aux préavis 1 et 2

L'ouverture des soumissions nous a une nouvelle fois prouvé que les estimations du bureau d'ingénieur sont supérieures aux montants constatés lors du retour des soumissions. Aussi, dans le contexte des travaux de la Grand-Rue, et comme nous l'avions supposé lors du dernier Conseil, nous sommes très à l'aise par rapport aux exigences liées aux marchés publics.

Mobilité

Après des années de lutte en vue de bénéficier de transports publics dignes de ce nom, la Municipalité a reçu un courrier particulièrement agréable de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) nous annonçant ce qui suit :

La halte CFF de Vufflens-la-Ville bénéficiera, dès le 12 décembre prochain, d'une cadence horaire à la demi-heure de et pour Lausanne. Chaque heure, dès 5.49 à 00.15, nous aurons un train aux 49 et 15 en direction de Lausanne ainsi qu'un train en provenance de Lausanne pour Yverdon-les-Bains aux 06 et 40. Ces trains seront ceux des lignes RERS1 et S5 Lausanne-Yverdon-les-Bains-Grandson. Durant les week-ends des trains dits de nuit feront également arrêt à Vufflens. Cependant, les trains de et pour Vallorbe ne s'arrêteront plus à Vufflens. La correspondance est néanmoins assurée à Cossonay-Penthalaz avec un temps d'attente de seulement 5 minutes dans un sens et 7 minutes dans l'autre.

La ligne de bus CarPostal 56, Bussigny-Mex, via la zone industrielle de Vufflens-Aclens et notre halte CFF, 3 bus le matin et 4 en fin de journée, sera exploitée, dès le 12 décembre, par les TL. Elle ne desservira plus Mex Village mais Mex Faraz (entreprise Bobst). Par ailleurs, les horaires seront planifiés en fonction des trains en provenance et destination d'Yverdon-les-Bains afin d'offrir une bonne liaison pour le personnel de Bobst en provenance du Nord-vaudois. Les correspondances sont idéales à la halte de Vufflens-la-Ville. Pour nos habitants de Vufflens, qui empruntent cette ligne 56 pour se rendre à Lausanne, la correspondance ne sera plus assurée à Vufflens mais à Bussigny.

Une nouvelle ligne 58, exploitée par les TL, sera mise en service le 15 août prochain à raison de 18 paires de courses quotidiennes du lundi au vendredi. Elle permettra la desserte du nouveau gymnase de Bussigny et le transport scolaire de nos élèves sur Penthalaz et Cossonay. Dès le 12 décembre 8 paires de courses, soit une course toutes les deux heures, circuleront également les samedis et dimanches.

Domaine l'eau

Afin d'assumer son devoir d'information quant à la qualité de l'eau, l'EIEVMV a fait parvenir, la semaine dernière, un tout ménage aux habitants des 3 villages. En ce qui concerne les métabolites du chlorothalonil, dont le taux est toujours légèrement supérieur à la norme fixée, vous avez certainement relevé qu'un individu qui boirait 2 litres d'eau par jour devrait vivre plus de 3'400 ans pour qu'un de mi-gramme de cette molécule ait transité à travers son corps. Par ailleurs il n'existe toujours pas de preuve formelle que la molécule est cancérogène mais le principe de précaution doit être appliqué.

Sur le réseau communal, une fuite sur une conduite privée a été détectée grâce à nos micros et ladite conduite a été remplacée.

Rucher communal

Afin de permettre aux élèves de Vufflens-la-Ville de se familiariser davantage avec la nature, la Commune, en collaboration avec des apiculteurs de la région, fera installer un rucher sur la parcelle communale du chemin des Bois, sise à droite avant l'entrée en forêt. Ce rucher sera ainsi situé tout près du canapé forestier régulièrement visité par nos élèves. Sous la surveillance d'une enseignante que nous remercions, les 3 premières ruches seront peintes par les élèves. Nos 6 classes bénéficieront d'une présentation annuelle du rucher et d'explications relatives au monde extraordinaire des abeilles par un apiculteur passionné.

M. ERIC MAEDER, CONSEILLER MUNICIPAL

Éclairage public

Un câble électrique défectueux entre deux luminaires a été remplacé à la route du Moulinet. Toutefois, nous avons dû remplacer la conduite, car il était impossible de tirer le câble à l'intérieur. Des coûts plus importants sont à déplorer.

Skate Park

Les travaux sont terminés à la grande joie des utilisateurs. Ils n'ont pas perdu de temps pour montrer leur satisfaction. M. Pascal Pellegrino, rédacteur en chef du Journal de Cossonay, a rédigé un article sur eux, comme vous pouvez le constater (photo projetée).

Dès la semaine prochaine, une partie des engins de la place de jeux sera ouverte. Cependant, nous devons attendre que l'herbe repousse pour l'ouvrir entièrement, ce que nous prévoyons de faire pour le début des vacances scolaires de juillet.

M. OLIVIER BERTHOUD, CONSEILLER MUNICIPAL

M. Olivier Berthoud donne lecture des communications collectives de la Municipalité.

Vision stratégique de la Municipalité à l'horizon 10 ans – Point de situation sur les mesures et actions entreprises

Dans la séance du 25 janvier 2017, le Conseil communal a accepté le préavis municipal demandant un crédit pour l'élaboration d'une vision stratégique à 10 ans.

Pour mémoire, la Municipalité estimait adéquat de développer une vision à un horizon temporel plus long que le plan des investissements, soit sur une période de 10 ans. Elle soulevait également ne pas limiter sa réflexion à l'aménagement du territoire, mais l'élargir aux fondamentaux.

Avec l'appui d'une prestation externe, soit la société PricewaterhouseCoopers SA, elle a consacré plusieurs séances durant l'année 2017 à la définition de thématiques et d'actions à entreprendre, dans le cadre de ces thèmes.

Début 2018, un rapport de la Municipalité portant sur la vision globale des affaires communales, a été élaboré en collaboration étroite avec le Bureau du Conseil communal et a été présenté au Conseil communal.

Les thématiques retenues ont été les suivantes :

1. **Un développement maîtrisé**, avec comme actions/objectifs :
 - maintenir la croissance de la population et favoriser la population actuelle
 - développer une vie sociale et culturelle sur la commune
 - jouer un rôle actif dans les associations intercommunales
 - développer la zone industrielle de manière adéquate et cohérente
 - favoriser le développement durable

Sur cette thématique :

- Des contacts ont été pris afin de définir les projets qu'il serait envisageable de réaliser sur la zone d'utilité publique.
- Le bâtiment polyvalent, projet phare de la législature, a été construit et inauguré en septembre 2019. Les utilisateurs des nombreux services (restaurant, poste, boulangerie, cantine Pic et Croc et tennis) sont satisfaits. Le restaurant est le lieu de rencontre qui nous manquait.
- La création d'une nouvelle place multigénérationnelle (skate park, place de jeux, pétanque, place de détente, ...) renforce ce pôle d'attraction.
- Un projet culturel présenté par la Bobine (organisation d'open airs, de projection de films, de disco kids, etc..) a reçu un soutien financier de la commune.
- Un DDP a été constitué sur la parcelle communale dans la zone industrielle, au profit de la société Demaurex SA.

2. **Des finances responsables**, avec comme actions/objectifs :

- établir un plan financier à 10 ans, permettant de préserver l'indépendance financière de la commune et de réaliser les projets prévus
- maintenir un taux d'imposition inférieur ou égal à la moyenne des communes vaudoises.

Sur le plan financier, nous disposons maintenant d'un bon outil de planification. Nous avons pu maintenir un taux d'imposition attractif. Les impacts de la pandémie Covid-19 ne sont, par contre, pas encore connus.

3. **Un service de qualité à la population**, avec comme actions/objectifs :

- assurer un bon niveau de qualité dans les services offerts à la population
- communiquer efficacement avec la population

Concernant ce thème les actions suivantes ont été menées depuis 2018 :

Un défibrillateur a été mis en place à l'extérieur de la salle de sport et plusieurs sessions de formation BLS/AED ont été organisées et financées par la commune en vue de former une partie des habitants de Vufflens-la-Ville aux gestes de premier secours et à l'utilisation du défibrillateur.

Création d'un règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires. Les revenus générés par ces taxes devraient permettre de payer en partie notre cotisation à l'Office du Tourisme du Gros-de-Vaud.

Concernant le service à la population, on peut relever notamment une évolution du site internet de la commune plus dynamique et fonctionnel.

Et, bien sûr, le développement de la zone en Marteley qui allie services de proximité et cohésion sociale.

4. **Sécurité de chacun**, avec comme actions/objectifs :

- assurer la sécurité des piétons, des cyclistes et des écoliers
- maintenir un faible taux de criminalité sur le territoire communal

Une commission « mobilité sécurisée » a été nommée suite au postulat « Enjeux d'une mobilité sécurisée » déposé en novembre 2019. Des rencontres entre la Municipalité et la commission ont eu et auront lieu afin de travailler de concert sur ces questions de sécurité.

Des flyers sur les bonnes pratiques que doivent adopter les enfants sur le chemin de l'école sont en phase de finalisation et seront distribués à l'ensemble de la population ainsi qu'aux élèves dès la rentrée scolaire 2021.

Une ligne de pédibus a été mise en place en février 2020 entre Moulin de la Palaz et le collège.

Le règlement général de police de la commune a été mis à jour.

5. **Mobilité et connectivité**, avec comme actions/objectifs :

- encourager la mobilité douce
- faciliter l'accès aux transports publics et P+R

Sur ce thème, un point important est le préavis sur l'équipement nécessaire aux transports publics, accepté par le Conseil communal. La desserte en transports publics sera grandement améliorée, notamment par la connexion à la ligne 58 de bus TL Cossonay-Bussigny, ainsi que par un meilleur horaire CFF.

6. **Infrastructures**, avec comme actions/objectifs :

- rénover les infrastructures vieillissantes
- maintenir à niveau le parc matériel communal
- maintenir la capacité des infrastructures à un niveau suffisant

Concernant ce thème un nombre important d'actions ont pu être menées sur ces 3 années écoulées :

- Pour le collège : la rénovation de l'appartement en vue de sa relocation, rénovation de la cuisine et de la salle des maîtres, réfection du préau du collège et une toute nouvelle place de jeux qui fait le bonheur des élèves comme des enseignantes.
- Au niveau du domaine de l'eau : remplacement des compteurs d'eau par une nouvelle génération permettant les relevés à distance, remplacement du forage de la canalisation d'eaux claires entre les chemins des Mainnesses et des Grands Champs, remplacement de la conduite d'eau potable de la route du Moulinet, remplacement des vannes principales du réseau d'eau dans la chambre de l'église.
- Au niveau des routes : mise en service de la RC 177 et réfection de la RC 176, réfection totale des tapis bitumineux aux 3 entrées du village.
- Pour les bâtiments communaux : début de mise en passe d'une partie d'entre eux (maison de commune, salle de sport, église), réfection du refuge, changement de l'horloge de l'église, réfection totale de la piste de 100 mètres.

Durant ces trois années toutes ces actions ont pu être entreprises et menées à bien par la Municipalité afin de répondre et de développer les différentes thématiques de la vision globale à 10 ans.

Bien évidemment des thèmes restent encore à aborder et à développer, cela restera une priorité pour la nouvelle Municipalité durant la législature 2021-2026.

MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Manifestations

C'est avec une grande joie que nous vous informons que la Fête nationale sera organisée cette année le samedi 31 juillet à Vufflens-la-Ville, pour autant que la météo le permette. La jeunesse de Vufflens-la-Ville nous préparera le repas pour l'occasion, et nous les en remercions d'avance.

Toutes les mesures sanitaires seront appliquées afin que cette soirée se déroule de la meilleure manière possible. Le programme de la soirée ainsi que le bulletin d'inscription se trouvent dans le BIOV.

Le marché artisanal de Vufflens-la-Ville est quant à lui reporté au samedi 27 août 2022. En effet les prescriptions Covid pour ce genre de manifestations sont encore beaucoup trop contraignantes pour permettre la tenue du marché artisanal tel que nous le connaissons et l'apprécions d'habitude.

Cours BLS-AED (Basic Life Support-Défibrillation automatique externe) 1ers secours

Comme décidé lors du Conseil communal du 28 octobre 2020, la Commune et le Conseil communal financeront cette année une nouvelle session de formation BLS-AED.

Cette formation sera animée cette année par le SDIS Venoge (Service de Défense Incendie et de Secours de la région Venoge) et aura lieu le samedi 9 octobre 2021 à la salle de sport de Vufflens-la-Ville de 8h à 12h.

Toutes les informations sur le déroulement de ce cours ainsi que sur les inscriptions se trouvent dans le BIOV.

Mobilité et sécurité

Lors du dernier Conseil Communal du 24 mars 2021, nous vous avons annoncé que la Municipalité travaillait en collaboration avec un graphiste, M. Romain Mange, à l'élaboration d'un flyer destiné à sensibiliser les enfants et leurs parents sur les dangers de la route, afin de mettre en avant les bonnes attitudes sur le chemin de l'école et de promouvoir la mobilité douce.

La Municipalité doit encore rencontrer la commission mobilité sécurisée afin de finaliser le projet.

Le flyer pourra alors être distribué à l'ensemble de la population, puis, dès la rentrée scolaire, à l'ensemble des élèves de Vufflens-la-Ville.

Déchets

L'opération « Coup de balai » qui a traditionnellement lieu au printemps est, cette année, reportée à la semaine du 11 au 18 septembre 2021.

Cette journée se tiendra dans notre village le samedi 11 septembre 2021. Vous pouvez d'ores et déjà agencer cette date, un tout-ménage vous parviendra mi-août avec toutes les informations ainsi que le bulletin d'inscription.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2021 : « RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2020 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission de gestion – COGEST

Le rapport de la Commission de gestion, composée de M. Pascal Berchier, Président, Mme Caroline Sennwald et MM. Samuel Berthoud, Guillaume de Buren et Laurent Corbaz, a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil le 19 mai 2021. Il n'est donc pas lu.

Discussion

- M. Joseph Vanderweckene demande s'il existe un rapport de révision de la fiduciaire Fiprom plus complet que celui présenté en page 47.
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, lui répond par l'affirmative et l'informe que ce document est consultable au Greffe. Il précise toutefois qu'il ne contient pas de recommandations particulières.
- Pour un prochain exercice, M. Joseph Vanderweckene prie la Municipalité de faire figurer les recommandations dans le rapport de gestion et, s'il devait ne pas y en avoir, de le signaler.
- Au sujet de la Commission consultative d'urbanisme, M. René Parrat souhaiterait que les objets traités soient globalement indiqués.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui confirme en avoir pris note.

Rapport de la Commission des finances – COFIN

Le rapport de la Commission des finances, composée de M. Quentin Riva, Président, Mmes Fanny Falconnet et Cynthia Fivaz, MM. Pierre-Alain Cochand et Ludovic Jaugey, a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil le 19 mai 2021. Il n'est donc pas lu.

M. Hervé Bandini propose de procéder à l'examen des comptes comme habituellement, à savoir les passer en revue chapitre par chapitre.

Discussion

- Au chapitre 1, « Administration générale », p. 50, Mme Martine Nicollerat déclare avoir cherché en vain la rubrique n° 150.310.
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, l'informe qu'il s'agit d'une coquille. Il s'agit en réalité de la rubrique n° 150.351 (p. 51).
- Les autres chapitres ne soulevant ni questions ni remarques, M. Hervé Bandini, Président, adresse ses félicitations à la Boursière et à la Municipalité pour la clarté des comptes communaux ainsi qu'aux commissions pour leur examen attentif des documents y relatifs.
- A l'occasion du dernier exercice de M. le Municipal Olivier Berthoud, M. Joseph Vanderweckene tient à lui adresser, en son nom propre ainsi qu'au nom de toute l'assemblée, de sincères remerciements pour sa précision dans la tenue des comptes, pour l'évolution constante de la clarté de leur présentation et pour sa grande disponibilité. L'assemblée applaudit chaleureusement le « Grand Argentier » de Vufflens-la-Ville.
- Pour la COGEST, M. Guillaume de Buren relève la très nette amélioration du rapport municipal de gestion en comparaison à la version soumise en 2019 ainsi que la très bonne qualité du document 2020, qui a désormais une réelle valeur informative sur les projets réalisés au sein de la Commune. Selon lui, ce rapport est véritablement écrit pour être lu. Il adresse donc de vifs remerciements à la Municipalité ainsi qu'à l'équipe du secrétariat du Greffe qui a activement participé à la rédaction, notamment Mme Sandrine Böhlen, secrétaire municipale. M. de Buren estime que le rapport de gestion 2020 mériterait d'être distribué aux nouveaux membres du Conseil communal.
- M. Hervé Bandini, Président, lui confirme que le rapport de gestion 2020 sera consultable sur l'Extranet. Considérant que la discussion est close, il procède alors au vote du préavis.

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal N° 3/2021 ;
- Oûi les rapports des Commissions permanentes de gestion et des finances chargées d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'adopter le rapport de gestion 2020 de la Municipalité ;
2. D'approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 26'025.57 au capital, qui s'élève après cette opération à CHF 166'987.89 ;
3. D'adopter les comptes communaux pour 2020, soit la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2020 tels que présentés ;
4. De donner décharge à la Municipalité, à la boursière ainsi qu'aux Commission de gestion et Commission des finances de ce mandat.

Le préavis N°3/2021 est accepté à l'unanimité.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2021 : « DÉMOLITION DES ÉDICULES CONSTRUITS À CHEVAL SUR LA LIMITE DE LA PARCELLE COMMUNALE 98, EN ZONE D'UTILITÉ PUBLIQUE, ET LA PARCELLE PRIVÉE 1150 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de Mme Monique Verly, MM. Michel Equey et Sébastien Fabre, est lu par Mme Monique Verly, Présidente.

Discussion

- Comme lors des précédents sujets qui avaient trait au carnotzet et de par sa fonction de Vice-président au sein de la FSG VLV qui bénéficie de l'usufruit de ce local, M. Samuel Berthoud annonce se récuser.
- M. Hervé Bandini, Président, en prend bonne note.
- M. René Parrat remercie la Municipalité pour sa transparence dans la démarche. Dans ce cadre, il souhaite que la convention qui sera établie et signée par les parties figure dans le dossier de mise en l'enquête publique.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le lui confirme.
- Considérant que la discussion est close, M. Hervé Bandini, Président, procède alors au vote du préavis.

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal N° 4/2021 du 10 mai 2021 ;
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 30'000.- pour :

1. La démolition des édicules construits à cheval sur la limite de la parcelle communale 98, en zone d'utilité publique, et la parcelle privée 1150 ;
2. D'autoriser la Municipalité à financer les travaux et les formalités d'adaptation du cadastre et de mise à l'enquête par ses fonds propres ;
3. L'amortissement se fera sur l'exercice durant lequel les travaux seront réalisés.

Le préavis N°4/2021 est accepté à l'unanimité.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2021 : « RÉPONSE À LA MOTION LAMBELET, PARRAT & VANDERWECKENE DU 24 MARS 2021 PROPOSANT LA CONSTITUTION D'UNE COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

En préambule, le Président attire l'attention de l'assemblée sur le fait que ce préavis doit être traité conformément à l'article 63 du Règlement du Conseil communal, soit l'ouverture d'une discussion sur le projet (la motion), puis le contre-projet (la proposition de la Municipalité). Une fois la discussion close, le projet est soumis au vote, puis le contre-projet.

Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de Mme Martine Nicollerat, MM. Jean-Yves Duperrut, Raymond Lambelet (motionnaire), Quentin Riva (COFIN) et Laurent Corbaz (COGEST), est lu par M. Jean-Yves Duperrut, Président.

Discussion

- M. Hervé Bandini, Président, remercie la commission et, dans un premier temps, ouvre la discussion sur le projet.
- Estimant que, lorsque l'on commet une erreur, il faut savoir le reconnaître, M. Joseph Vanderweckene, premier motionnaire à prendre la parole, débute sa réflexion avec les proverbes suivants : « Le mieux est l'ennemi du bien » et « L'Enfer est pavé de bonnes intentions ». En tant que motionnaire, il admet avoir été, d'une part, trop rapide dans le dépôt de la motion et, d'autre part, avoir déposé une motion trop détaillée. Cependant, le but avoué et clair des motionnaires était de dire et de confirmer une situation déjà existante : la COFIN est également compétente pour le budget, pour l'arrêté d'imposition et pour l'examen des comptes. Dans les faits, la COGEST faisait déjà appel à la COFIN au moment du bouclage du rapport de gestion, alors que les comptes n'étaient pas encore finalisés et validés. Ce que les motionnaires estimaient devoir faire, c'était d'entériner un fait accompli. Le but était de faire la balance entre les deux commissions, avec, d'un côté, la COFIN s'occupant de l'aspect financier avec comptes, budget, cautionnement et, de l'autre, la COGEST s'occupant de la gestion courante et de la stratégie (aspect quantitatif vs aspect qualitatif). Quand il voit tout ce qui a été déployé, M. Vanderweckene constate que la motion a remué beaucoup de choses et, qu'à titre personnel, il se contenterait finalement de la solution existante.
- M. Hervé Bandini, Président, le remercie et lui demande si cet avis est partagé par les deux autres motionnaires.
- M. René Parrat, second motionnaire, confirme qu'il s'agit effectivement d'un excès de détails, le but étant celui exprimé par son collègue. Il souhaite apporter quelques précisions quant aux textes qui ont été proposés dans la motion. En premier lieu, si la motion qui a été déposée était illégale, la Municipalité n'aurait pas eu d'autre choix que de proposer au Conseil communal de ne pas la prendre en considération – ce qu'elle ne dit pas dans son préavis, souligne-t-il. La Municipalité a donc estimé que la motion avait une base légale suffisante et, de plus, le règlement-type des conseils communaux, qui est en vigueur, opère déjà cette distinction entre une Commission des finances et une Commission de gestion. Concernant les deux lettres (« f » et « h ») qui sont mises en discussion – où l'on parle de respect des prévisions budgétaires – il faut toujours se placer dans le cadre d'une commission de surveillance : sur le plan purement technique, ce travail n'intervient que lorsqu'il y a l'examen des comptes. Il n'est nullement dit que la COFIN a des compétences en cours d'année pour aller demander des comptes ; il s'agit bien du contrôle objectif qui se fait à la clôture de l'exercice.

Lorsqu'on parle de planification financière, dans ce cadre-là, automatiquement, le Conseil communal va obtenir des informations financières, déposées dans l'année qui est au début de législature. Il est vrai, qu'en pratique, on peut se trouver dans une situation plus délicate pour les municipalités comme pour les conseils communaux. Dans certaines communes en effet, la marge de manœuvre des municipalités se réduit quand même par une prise de position très pointue sur les aspects financiers. Concernant M. Parrat, ce n'est pas du tout le sens de cette motion, mais davantage la coordination dans l'exercice. Actuellement, la COFIN est composée de 5 membres et la COGEST de 5 membres. Le contre-projet de la Municipalité réduit de 60% la compétence du Conseil communal, puisque l'on passe à une commission réduite de 3 membres. Sur le plan personnel, M. Parrat n'est pas certain que cela fonctionnera avec 7 membres... Il ne faut pas penser non plus que le rôle de la COGEST est mis de côté, car elle pourra toujours demander d'examiner une pièce – ce droit ne lui sera pas enlevé. Sur l'aspect général, il rejoint M. Vanderweckene : restons à ce qui est, gardons le statu quo. C'est aussi une variante possible, même si, aux yeux du Conseiller, elle est incohérente. Ce qu'il craint, c'est que l'on diminue la compétence du Conseil communal en la réduisant de 3 membres, alors qu'il s'agit d'un travail essentiel voulu dès le départ. Il reconnaît qu'en tant que motionnaire, il n'a jamais pensé à cette question de diminution du potentiel. Autre problématique : qu'advient-il du Conseil communal par rapport à la Municipalité ? Il faut savoir que le pouvoir de contrôle du Conseil communal s'exerce une fois par an par le biais des deux commissions, mais également toute l'année à travers le droit d'initiative de chacun de ses membres (question, vœu, interpellation, postulat, motion, etc.). Le travail du parlementaire consiste justement à poser des questions pour observer la gestion municipale, en bien ou en mal. Avant de terminer, M. Parrat tient à adresser ses sincères félicitations à la Municipalité pour la rapidité de sa réponse, probablement en partie liée à la fin de législature. Il se demande toutefois s'il s'agit du moment opportun pour voter ce préavis, car il n'y a pas d'urgence, étant donné que les comptes et la gestion ont été approuvés le soir-même et que la question qui se pose ne viendrait que l'année prochaine. Il se laisse également le temps de la réflexion quant à l'idée de voter sur un sujet qui serait imposé aux autres, soit au Conseil communal dans sa nouvelle composition.

- Dans le cadre des discussions entre la commission ad hoc et les représentants de la Municipalité, M. Jean-Yves Duperrut précise que la question du nombre de membres a effectivement fait débat : dans cette réduction de 10 à 7, pourquoi pas 9 ? Il souligne aussi que les membres de la commission ad hoc ont dû lire la motion entre les lignes, en se demandant ce que les motionnaires souhaitaient vraiment. Ce qui a fait pencher la prise de position en faveur du contre-projet c'est que, de prime abord, les choses étant bien faites, la commission ad hoc a estimé qu'elle ne souhaitait pas avoir plus de contrôle, mais, en revanche, plus de cohérence (éviter les redites inutiles entre la COGEST et la COFIN, etc.). Au final, il leur a semblé que la solution de la création d'une Commission de gestion et des finances pourrait apporter cette cohérence, sans nuire au fonctionnement. Toutefois, reconnaît M. Duperrut, la commission ad hoc s'est posé la question de savoir s'il fallait vraiment changer quelque chose...
- M. Raymond Lambelet, troisième motionnaire et membre de la commission ad hoc, souhaite rappeler que le but principal était de donner de la cohérence au travail de la COFIN qui s'occupait du budget et des comptes. Il déclare se satisfaire autant de la motion que du contre-projet qui, à ses yeux, remplissent ce besoin essentiel. Cependant, l'on peut aussi estimer qu'il faille rester dans l'état d'avant.
- M. Hervé Bandini, Président, relève que, parfois, un petit pas en arrière vaut mieux qu'un rafistolage en cours de route...
- Selon M. Pierre Baumann le rapport de la commission ad hoc qui a été lu est intéressant, très complet, mais compliqué, avec beaucoup de matière qu'il faudrait avoir le temps de digérer. Ce sont des modifications importantes pour le fonctionnement du Conseil qui sont demandées, raison pour laquelle il estime qu'il ne faudrait pas voter là-dessus ce soir. De plus, le contre-projet est, à ses yeux,

carrément un autre projet, une autre matière. Il se souvient que, lorsqu'il était membre de la COGEST, c'était un travail passionnant, mais qui demandait un grand investissement en temps : 9 à 10 soirée entre les mois d'avril et juin. Si l'on institue une Commission permanente des finances, est-ce que le nombre des séances va augmenter, est-ce que des Conseillers auront envie d'en faire partie ? M. Baumann se dit assez opposé à l'idée d'avoir une seule Commission de gestion et des finances. Il pense également qu'il vaut la peine de laisser le nouveau Conseil communal prendre cette décision.

- Mme Fanny Falconnet a cru comprendre que, lors de la lecture du rapport, M. Duperrut a annoncé que 10 membres de la COGEST et de la COFIN avaient validé le préavis.
- M. Jean-Yves Duperrut, lui répond que non : il a bien dit que ce sont 6 membres qui ont apporté leur soutien à la contre-proposition de la Municipalité.
- Mme Fanny Falconnet annonce qu'après avoir accueilli favorablement le contre-projet, elle a finalement décidé de ne pas signer la lettre du 9 mai 2021, estimant qu'au vu de la « jeunesse » de la nouvelle Municipalité, la COFIN doit, pour la prochaine législature, rester dans sa composition actuelle avec 5 membres et continuer à travailler en ce sens.
- Pour M. Sébastien Fabre, « continuer comme ça » nous ramène deux ans en arrière. En effet, pour la première fois, la COGEST, après avoir discuté en son sein, avait proposé à la COFIN de donner son avis sur les finances – ce qui a été accepté par la Présidente d'alors, Mme Nadine Frossard Goy, et ses collègues. Le Conseiller souligne bien que cette démarche a été faite sur une base volontaire, ce qui signifie que le procédé fonctionne quand tout le monde s'entend bien, mais que les choses peuvent se compliquer en cas de différents... Pour sa part, M. Fabre apprécie qu'il existe deux commissions qui s'occupent chacune de leur domaine et qui viennent ensuite présenter leurs conclusions.
- M. Guillaume de Buren, membre de la COGEST, observe ce « bricolage volontaire » – délégation de la COGEST à la COFIN – qui fonctionne. Et tant mieux, car c'est utile, étant donné que les membres de la COGEST n'ont ni les compétences ni les disponibilités pour faire le travail qui pourrait être demandé à une COFIN. A son avis, la fusion des deux représente de facto une suppression d'une Commission des finances, parce que, de facto, la disponibilité des personnes qui ont l'expertise ou l'expérience, ne seraient pas réunies dans ce groupe. M. de Buren estime qu'on a actuellement une solution qui tient, qui mériterait cependant d'être renforcée. Il s'oppose par contre au contre-projet, qu'il qualifie de « fumée », et n'a pas signé la lettre du 9 mai. Selon lui, la Municipalité a peur d'une lutte de pouvoir, elle craint un contrôle financier sur son action. Or la première tâche de chaque membre élu de l'assemblée, c'est justement le contrôle des dépenses des deniers publics. Actuellement, on a une COFIN à qui l'on délègue un pouvoir, opérant ainsi un transfert de compétences. Lorsque M. de Buren parle de « bricolage », c'est parce qu'à son avis, on est loin d'un fonctionnement optimal. Il relève plusieurs éléments : dans le rapport de la COGEST sur l'exercice 2020 qui vient d'être voté, il est fait mention d'un rapport de la COFIN dont il n'a pas eu connaissance dans sa fonction, et qui, selon lui, n'existe pas tout simplement pas. Lorsque la COGEST et la COFIN se sont réunies avec la Municipalité, il n'y a pas eu, de la part de la COFIN, de questions préparées à l'avance ni d'analyses sur les comptes. Pour le Conseiller, le contrôle financier actuel, dans ce « bricolage volontaire », est donc largement déficitaire. Fort de ce constat, M. de Buren pense qu'il serait judicieux – dans le contexte actuel des très fortes tensions sur les finances communales en relation avec le Canton, d'une possible augmentation des impôts et d'une nouvelle Municipale des finances qui n'a pas l'expérience du Municipal sortant – de renforcer notre rôle dans le contrôle au niveau de la COFIN. En tout cas, M. de Buren déclare qu'il s'opposera au préavis, car c'est, selon lui, aller à contre-sens de notre intérêt à tous. Par contre, il soutiendra un éventuel report du vote, car il lui paraît légitime que les nouveaux élus aux règles du jeu qui leur seront appliquées.
- M. Hervé Bandini, Président, résume le propos en le vulgarisant. Actuellement, nous avons une COFIN qui regarde en avant : quels sont les intentions, les moyens à disposition, le budget, la route

à suivre ? Et une COGEST qui regarde en arrière : la route est-elle suivie telle que balisée ? et, s'il y a des écarts, on intervient. Au fil de cette discussion, le Président a le sentiment qu'un simple lifting – l'attribution d'une compétence supplémentaire à la COFIN sur les comptes – ne serait qu'un premier pas pour aller dans le sens d'une révision du système. Sans urgence, toutefois, car la situation est loin d'être catastrophique et n'a pas conduit Vufflens-la-Ville au bord du gouffre.

- M. René Parrat, motionnaire, confirme qu'effectivement, on est à la recherche d'une solution qui est due à l'évolution, ce qui est constructif. Par ailleurs, il déclare aussi avoir rencontré un problème éthique : 1) il prend en effet connaissance le soir-même du rapport de la commission ad hoc, alors que ses collègues et lui ont déposé leur motion suffisamment tôt afin que chacun ait pu prendre connaissance de ses éléments. Ce qui signifie que les motionnaires n'avaient pas connaissance de la position de la commission ad hoc, ou, tout du moins, pouvaient-ils seulement la supposer. 2) Il se dit aussi interpellé de recevoir, en même temps que l'envoi global du Bureau du Conseil, la fameuse lettre dans laquelle une partie des collègues prenaient position sur un sujet municipal alors que l'autre partie ne savait même pas encore ce qui se passait. De plus, si l'on compare les dates, la lettre étant datée du 9 mai 2021 et le préavis du 10 mai, comment est-il possible de débattre alors qu'il y a une pré-position de certains membres du Conseil sur un sujet qui doit être débattu ? Ce qui l'amène à dire que, dans la recherche d'une solution, le décalage de la votation est le meilleur moyen. Si on utilise l'article 72 du Règlement du Conseil communal permettant à la Municipalité ou au Conseil communal de reporter un objet au prochain ordre du jour. Etant donné cette petite divergence, le Conseiller estime qu'il vaut la peine d'exploiter cet article du Règlement et de reporter le vote, si une décision intervient et après débat avec la Municipalité évidemment.
- M. Hervé Bandini, Président, et M. René Parrat font part d'une correction : il s'agit de l'article 77.
- M. Joseph Vanderweckene souhaite réitérer ses excuses auprès du Président de la commission ad hoc et redire qu'il n'y avait pas d'arrière-pensée chez les motionnaires et que leur erreur est d'avoir été trop explicite. Il comprend donc la position de la commission ad hoc.
- M. Hervé Bandini, Président, propose alors une brève interruption de séance afin que les parties puissent se concerter librement.
- A la reprise des débats, M. Hervé Bandini, Président, cède la parole à M. René Parrat qui, après discussion avec ses collègues et la Municipalité, annonce à l'assemblée que, plutôt que de reporter un débat avec une nouvelle législature, ses collègues et lui-même sont d'avis de retirer leur motion bien qu'elle ait été prise en considération et que la Municipalité ait déposé un préavis, car, d'un commun accord, celle-ci et un groupe de travail vont se mettre en place pour trouver une bonne solution face à tous les arguments qui ont été avancés. Il adresse ses remerciements à tous pour cette nouvelle étape de la démocratie.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, remercie à son tour les motionnaires pour ce retrait. Il confirme que la Municipalité fait de même en retirant le préavis 5/2021. M. le Syndic souligne qu'il a tenu à cœur à la Municipalité d'y répondre rapidement, estimant qu'il fallait que la contre-proposition soit faite aux membres de la législature en cours, afin de laisser le temps aux futurs nouveaux membres de se « mettre dans le bain ». Cet objet aura permis la démocratie, la liberté d'expression et le débat nourri ! Une commission sera créée au plus vite afin de remodeler le Règlement du Conseil concernant la COGEST et de la COFIN, composée d'anciens et, peut-être, de nouveaux Conseillers.
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, souhaite apporter quelques précisions : contrairement aux propos de M. de Buren, la Municipalité n'a pas peur d'une surveillance et souligne avoir toujours preuve d'ouverture et de transparence. Ce que, par contre, la Municipalité ne souhaite pas, c'est de l'ingérence, car, en effet, le respect de prévisions budgétaires – différent du respect du budget – se fait en tout temps et est de la compétence et de la responsabilité de la Municipalité. S'agissant de la question de l'éthique dans le fonctionnement soulevée par M. Parrat, M. Berthoud retrace la chronologie des événements : suite à la motion du 24 mars, la Municipalité a rédigé une trame de réponse structurée, rencontré les motionnaires, la COGEST, la COFIN et, ensuite, finalisé le préavis

5/2021. Les signataires de la lettre du 9 mai 2021 l'ont fait de leur côté, librement ; ils l'ont effectivement fait avant l'intention du préavis de la Municipalité, mais ils auraient pu le faire après.

- Dont acte, termine M. Hervé Bandini, Président, il n'y a plus ni motion ni préavis, mais le sujet n'est pas enterré. Vive le Canton de Vaud, le compromis et la démocratie !

Le préavis n° 5/2021 est retiré par la Municipalité in corpore, suite au retrait de la motion par les motionnaires.

8. POINT DE SITUATION DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS INTERCOMMUNALES CHARGÉES D'INFORMER LE CONSEIL COMMUNAL SUR LES ACTIVITÉS DESDITES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Les cinq rapports, annexés au présent procès-verbal, sont lus par leurs délégués respectifs, soit :

- Rapport de la délégation de l'Association Scolaire Intercommunale de La Venoge (ASIVenoge) lu par M. Jean-Claude Stucky
- Rapport de la délégation de l'Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICoPe) lu par Mme Diana Duperrut
- Rapport de la délégation de l'Association Intercommunale de la Piscine de Chavannes (ASPIC) lu par M. Michel Equey
- Rapport de la délégation de l'Association intercommunale d'épuration des eaux usées de Vufflens-la-Ville et environ (AIEV) lu par M. Bernard Buttiker
- Rapport de la Commission communale de recours en matière d'impôts lu par Mme Martine Nicollerat.

Concernant l'ASIVenoge, Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, précise qu'une présentation complète du projet sera faite aux législatifs des six communes membres d'ici la fin de l'année. Si le crédit d'investissement qui doit être voté en septembre par la commune de Penthalaz ne devait pas passer, le CODIR continuerait de se battre pour obtenir les 8-10 classes supplémentaires qui sont absolument nécessaires pour 2024.

M. Joseph Vanderweckene, déplore, de manière générale, le déficit d'informations entre les délégués intercommunaux et les autres membres du Conseil. Il souhaite que les copies des procès-verbaux leur soient transmises afin que le Conseil communal de Vufflens-la-Ville puisse faire ses recommandations via ses représentants.

9. POSTULAT PECC : « UN PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL POUR NOTRE COMMUNE »

Le postulat « Un plan énergie et climat communal (PECC) pour notre Commune » a été déposé par M. Samuel Berthoud et signé par quinze Conseillères et Conseillers.

Le Bureau du Conseil ayant eu le temps de transmettre ce document à qui de droit, par courriel, le 26 mai 2021, il n'est donc pas lu.

En préambule, M. Samuel Berthoud remercie les 14 autres signataires. Il précise qu'il s'agit d'un outil destiné aux communes (appui technique et financier) leur permettant de se positionner face aux enjeux énergétiques et climatiques. S'agissant d'un programme qui a été lancé très récemment, M. Berthoud souligne qu'il serait judicieux pour la Commune de Vufflens-la-Ville de s'y intéresser afin d'être proactive dès le départ du projet.

Au moment du vote, le Président rappelle, qu'à ce stade, le Conseil ne doit pas se prononcer sur le postulat en lui-même, mais sur la prise en considération dudit postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

La prise en considération du postulat PECC et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport sont acceptés à la large majorité moins 4 absentions.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. Hervé Bandini, Président, annonce que la FSG de Vufflens-la-Ville a adressé, par écrit, ses remerciements au Conseil pour le financement du jeu d'équilibre pour les enfants dans le cadre du « projet héritage » de son 100^e. Cette lettre sera annexée au procès-verbal.
- Le Président adresse ses sincères remerciements à toutes et tous, membres du Conseil communal de la législature écoulée : à celles et ceux qui continuent l'aventure et, particulièrement, à celles et ceux qui ont pris la décision de se retirer. Il associe à ses remerciements la Municipalité et l'ensemble du personnel communal pour la bonne marche des institutions de la Commune. Une mention particulière au Bureau du Conseil qui travaille, souvent dans l'ombre, avec engagement et sérieux. Il adresse ses chaleureux messages à M. Roberto Baldicchi, scrutateur, qui a choisi de mettre un terme à son aventure au sein du Conseil communal, une personne extrêmement fiable et efficace dont nous regrettons le départ. [L'assemblée l'applaudit chaleureusement.] Le Président reconnaît s'être demandé comment terminer cette législature et prendre congé du Conseil communal 2016-2021 sans pouvoir n'organiser ni apéritif, ni repas, ni sortie ? Le Bureau a donc opté pour la version d'un cadeau, qui, s'il ne saurait égaler la convivialité d'un moment partagé ensemble, puisse à la fois profiter aux membres du Conseil et représenter un soutien aux commerces locaux. Il a ainsi été décidé d'offrir un bon à faire valoir au restaurant du Marteley ainsi qu'un set de dégustation de bières artisanales brassées à Vufflens-la-Ville. « Je serai donc le Président qui verra Mme Regula Heck-Tobler quitter son poste de secrétaire du Conseil après plus de 20 ans de bons et loyaux services et transmettre le flambeau à Mme Noémie Girard, élue à ce poste au début du mois de juin » déclare M. Hervé Bandini. Le Président a eu l'occasion de travailler deux ans avec Regula qu'il remercie tout particulièrement pour sa patience à former, coacher et supporter les Président-e-s de ces 20 dernières années, dont le dernier n'a peut-être pas été le plus porté sur l'administratif ! Il lui souhaite une bonne suite et de profiter d'une excellente retraite. Il annonce au Conseil qu'un cadeau lui sera remis, dont le choix a été fait d'entente avec elle. [Des applaudissements nourris accompagnent la secrétaire sortante.]
- Mme Regula Heck-Tobler remercie chaleureusement le Président pour ses mots et ajoute, en plaisant, que c'est n'est pas à cause de lui qu'elle part ! Comme chacun le sait, sa vie a beaucoup changé cette dernière année et elle se dit heureuse d'avoir pu participer à l'ultime séance de la législature. Elle prie l'assemblée de faire un bon accueil à Mme Noémie Girard et se réjouit qu'elle prenne sa succession.
- Avant de clore la séance, M. Hervé Bandini, Président, donne encore la parole à MM. les Municipaux Olivier Berthoud et Eric Maeder pour leur discours de fin de mandat ainsi qu'à M. le Syndic Olivier Duperrut pour ses remerciements de fin de législature.

DISCOURS DE M. OLIVIER BERTHOUD, CONSEILLER MUNICIPAL

Tout d'abord, je tiens à vous rassurer : je ne vise pas à battre le record du discours le plus long, qui appartient semble-t-il à Fidel Castro et avait duré 7 heures et 15 minutes. Le Conseil communal n'a certainement pas la même soumission que les auditeurs cubains, et il a raison.

Je me bornerai à quelques chiffres, anecdotes et considération.

Les chiffres

21 ans et demi d'activité, depuis le 1^{er} janvier 2000, c'est 1118 semaines, soit 7853 jours en tenant compte que l'année 2000 était bien une année bissextile ou 188'472 heures.

C'est surtout un nombre approximatif de 1500 à 2000 soirées consacrées à la collectivité (même en tenant compte des vacances), chiffre qu'il ne me fallait pas révéler avant les élections pour ne pas freiner les candidatures : elles ont été nombreuses et je félicite tous les élus, et en particulier mes collègues actuels de la Municipalité, mais également Mme Di Lallo et M. Berchier. Leur engagement est fondamental pour le bon fonctionnement de notre communauté.

Certaines de ces soirées ont été passionnantes, les autres toujours intéressantes à un titre ou à un autre.

Les anecdotes

Parmi la centaine d'anecdotes, j'en retiendrai deux assez parlantes.

Dimanche 2 janvier 2000, je reçois l'appel d'un villageois qui me demande si je suis bien le remplaçant de M. Loichat. Il m'informe qu'il y a une fuite de gaz au Moulinet, sujet sensible s'il en est. Je savais que le fournisseur de gaz était, à l'époque, Cosvegaz, je prends donc contact avec l'entreprise, ainsi qu'avec la police. Je reste sur place durant 1h, le temps que les choses se résolvent. Lundi matin, séance de Municipalité et tour de table. Je raconte l'évènement du jour précédent et je m'entends dire : « Oui, mais ce n'était pas ton dicastère. »

Lors de la vérification des installations de la nouvelle Salle de sports par les instances cantonales, la fosse de la piste de saut en longueur n'est pas jugée suffisamment large. Il faudrait, en effet, qu'elle puisse recevoir « deux sauteurs qui sautent en parallèle ». Ce que j'ai trouvé science-fictionnel !

Cela montre qu'un point clé pour un Municipal est de savoir relativiser. Je dois néanmoins avouer que la mauvaise foi a le don de m'irriter. Je ne l'ai heureusement pas trop rencontrée.

Les rencontres

Chacun d'entre nous a une profession et un domaine d'activité professionnel. L'activité de Municipal permet de côtoyer des personnes avec des profils très différents. Cela va de l'agriculteur au géomètre, en passant par les avocats, les architectes, les ingénieurs, les différentes professions du bâtiment, les professionnels de la politique, des dirigeants d'entreprises, etc. Il y a même quelques jours de « gloire » durant lesquels on inaugure une réalisation attendue, par exemple la RC 177, en présence du gratin politique, et même de la Présidente du Conseil d'Etat.

Ce sont aussi de très nombreuses rencontres dans les associations intercommunales.

Ce qui m'a toujours frappé, c'est, à quelques rares exceptions près, l'engagement, la disponibilité, la modestie et la bonne humeur de toutes ces personnes. C'est une grande chance de pouvoir côtoyer en toute simplicité de grands professionnels et de belles personnalités.

La qualité des relations entre autorités communales est également un élément important. Le jeune Municipal que j'étais a toujours été accueilli chaleureusement et avec bienveillance. J'ai essayé de faire de même avec les nouveaux. Avec une bonne partie des Municipaux des communes voisines, des liens de complicité, voire d'amitié, se sont noués au fil du temps. De même, les relations avec le Conseil communal ont toujours été constructives et fructueuses. Il faut aussi accepter de se remettre en cause, et le premier exemple qui me vient

à l'esprit est celui du bâtiment où nous nous trouvons : j'étais en charge des bâtiments et la Municipalité avait envisagé un grand rafraîchissement (à propos de rafraîchissement, je vous rassure une deuxième fois : je suis au milieu de mon speech) et une mise à niveau des installations techniques ; la Commission nous avait convaincus d'être plus ambitieux et de procéder à une rénovation complète. Elle avait raison et nous l'avons suivie.

Les rencontres montrent parfois des atomes crochus immédiats. Il y a aussi de jolis surnoms comme Astérix ou Finfin.

Bref, c'est un grand plaisir de côtoyer des personnes si différentes. J'ai une petite pensée pour chacun d'entre eux.

Toutes ces rencontres sont enrichissantes et forment une belle mosaïque de souvenirs.

L'acquisition de nouvelles connaissances

Le travail de Municipal permet d'accroître et diversifier ses connaissances et compétences. C'est une forme de formation continue.

Je vous citerai quelques exemples, très éloignés de mon domaine d'activité. J'ai notamment appris à déterminer la valeur d'un terrain agricole avec des critères tels que pierrosité, temps d'exposition et qualité du sol. Et accru mes connaissances dans très domaines spécifiques, comme les améliorations foncières, le financement d'infrastructures et, le dernier en date, la construction d'une piscine intercommunale.

En résumé

Humour et persévérance sont deux qualités fondamentales pour un Municipal : l'un permet de relativiser, l'autre de réaliser.

Je ne saurais terminer sans adresser trois clins d'œil. Le premier à mon collègue et ami Eric Maeder, qui se retire aussi au 30 juin, le deuxième à la secrétaire du Conseil communal, Regula Heck-Tobler, dont j'ai été le premier Président, et le dernier à Fred-Ami Rougemont, membre du législatif depuis 49 ans. J'espère qu'il a pensé à postuler au Guinness Book.

Et surtout, j'aimerais vous remercier toutes et tous et souhaiter à notre Commune et à chacun d'entre vous plein succès et réussite dans vos projets.

DISCOURS DE M. ERIC MAEDER, CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Après 16 ans au Conseil et 10 ans à la Municipalité, j'ai décidé de ne pas me représenter pour cette nouvelle législature. Je profite de l'instant pour vous remercier, chaque Conseillère et Conseiller, pour votre engagement, vos questions, votre confiance, qui a permis de faire avancer plusieurs dossiers pour notre Commune.

Merci aussi à vous collègues Municipaux avec qui, pendant ces 10 ans, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler même si l'on ne partageait pas toujours le même avis. Les décisions ont toujours été prises collégalement.

Je n'oublie pas nos employé-e-s, en appui de la Municipalité : Sandrine, Dominique, Nicole, Nelso et Patrice qui sont des mains importantes pour la préparation des dossiers, correspondance, site internet, finances, nettoyage des bâtiments, entretien des espaces verts, etc.

Je souhaite aux deux nouveaux élu-e-s beaucoup de satisfaction dans l'exécution de leurs nouvelles tâches. Je suis convaincu qu'ils sauront relever les défis qu'ils vont rencontrer et leur souhaite beaucoup de plaisir !

Bonne fin de soirée à tous.

DISCOURS DE M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Nous voilà arrivés au terme de cette législature. En premier lieu, la Municipalité souhaite remercier les Conseillères et Conseillers qui nous quittent après, parfois, de nombreuses années de collaboration. La Municipalité les remercie sincèrement du tout le temps mis à disposition de la fonction publique.

Un grand merci également aux Conseillères et Conseillers qui ont accepté de renouveler leur mandat. Il est utile autant que précieux pour le bon fonctionnement de notre Commune qu'il y ait une certaine continuité dans le suivi des dossiers en cours.

Durant cette législature 2016-2021, la Municipalité vous a soumis au total 62 préavis.

Les préavis usuels tels que le taux d'imposition, le budget ou les comptes, mais également de plus spécifiques dans divers domaines. Quelques exemples les plus marquants :

- *Demande d'un crédit d'investissement pour la réalisation d'un bâtiment polyvalent*
- *La création d'un droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle communale 930 dans la ZI*
- *Divers remplacements de conduite d'eau claire et usée*
- *Création de deux rampes d'accès de bus – route de Bovon*
- *Adoption de divers Règlements.*

Nous profitons également de remercier toutes les personnes qui ont participé aux différents groupes de travail, aux commissions permanentes ou ponctuelles.

La Municipalité a particulièrement apprécié de pouvoir travailler durant cette législature dans une ambiance et un climat de confiance entre le législatif et l'exécutif.

Merci également aux Présidents Sébastien Jaquier, qui a œuvré au début de la législature, et Hervé Bandini, qui l'a terminée. Les collaborations et leur esprit constructif ont permis d'excellentes relations avec la Municipalité. Nous remercions également vos secrétaires Mesdames Regula Heck-Tobler et Noémie Girard, sans oublier votre huissier Nelso Batista qui a préparé la salle pendant ces 5 années.

Encore un petit mot de remerciement pour notre personnel pour le travail fourni pendant cette législature ainsi que pour leur soutien et engagement.

** * **

Cher Eric,

Après avoir passé de nombreuses années au sein du Conseil communal, tu as choisi un nouveau défi il y a 10 ans, soit celui d'intégrer la Municipalité, dans laquelle tu as effectué diverses fonctions.

Pendant ces 10 ans, tu t'es occupé de notre réseau routier, des manifestations, des bâtiments et j'en passe.

Ton expérience et ton pragmatisme nous ont permis d'avancer dans de nombreux projets avec succès, par exemple le bâtiment polyvalent.

Nous t'en remercions tous chaleureusement.

Avec toute notre amitié, cher Eric, nous te souhaitons le meilleur pour la suite à toi ainsi qu'à tes proches, afin de profiter d'une heureuse retraite bien méritée.

** * **

Cher Olivier,

Après avoir été Président du Conseil communal, tu as décidé de rejoindre la Municipalité il y a plus de 21 ans.

Nous avons tous ce souvenir de toi comme le grand argentier de la Commune ainsi que pour ta gestion de la ZI par ta présence au sein du SEVA – SIVA.

Grâce à ton expérience professionnelle, tu as été d'une aide précieuse dans de nombreux dossiers. Tes remarques constructives et tes conseils ont toujours été les bienvenus.

Nous t'en remercions tous chaleureusement.

Avec tout notre amitié, cher Olivier, nous te souhaitons le meilleur pour la suite à toi ainsi qu'à tes proches, afin de profiter d'une heureuse retraite bien méritée.

* * *

Un dernier message de remerciement adressé au collège municipal qui a travaillé ensemble ces dernières années avec plaisir, je l'espère.

La Municipalité vous souhaite à toutes et tous un bel été.

CLÔTURE

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Hervé Bandini, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous pour la première séance de la nouvelle législature le **mercredi 1^{er} septembre 2021 à 20h.**

La séance est levée à 22h35.